

Arrêté n°2026-09-AC

Relatif à la composition du Conseil d'Orientation de la Vie Etudiante (COVE)

Le Président d'Aix Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,

Vu la délibération°2012-07-17-08 du Conseil d'administration d'Aix Marseille Université du 17 juillet 2012 portant création du Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante (COVE),

Vu la délibération°2025-09-23-12-CA du Conseil d'administration d'Aix Marseille Université du 23 septembre 2025 portant transfert de la compétence à la CFVU de déterminer la composition et le fonctionnement du COVE,

Considérant que le Conseil d'Orientation de la Vie Étudiante (COVE) est une instance consultative ayant pour objet de débattre des orientations en matière de politique de vie étudiante,

Considérant que le COVE est composé pour moitié de représentants de la gouvernance d'amU et pour moitié d'étudiants d'amU, et comprend au total 18 membres,

Considérant la nécessité de modifier le nom du représentant par Organisation Représentative Étudiante ayant des élus dans les instances d'amU suite à la fin des fonctions de Madame Lucie DOSSETTI en tant que présidente de la FAMI,

Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer dans ses fonctions afin de permettre à ladite commission de fonctionner,

ARRÊTE

Article 1:

Sont désignés au sein du COVE les 18 membres suivants :

- **Collège « étudiants »,** pour un total de 9 membres, comprenant :
 - Le vice-président étudiant d'amU : Quentin ACQUATELLA
 - Un représentant par Organisation Représentative Étudiante ayant des élus dans les instances d'amU (Conseil d'Administration, Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, Commission Recherche) :
 - Saphia AÏT OUARABI (Le Poing Levé),
 - Rémi MOULIS (La FAMI),
 - Younes DUFRESNE (Union Etudiante-FSE-Solidaires),
 - Alexandra LECLER (UNI)

- Des étudiants représentant différents campus et différentes composantes universitaires, nommés par le vice-président délégué à la vie étudiante, sur proposition du vice-président étudiant :
 - Salomé ABATE (FDSP),
 - Mathias CAZALS (FEG),
 - Nèle SIGISCART-TROUILLET (FSS),
 - Maxence TAMINIAUX (ALLSH)

Le nombre d'étudiants de cette 3ème catégorie est modulé en fonction du nombre d'étudiants représentant les « Organisations Représentatives Étudiantes » qui participeront au COVE, permettant d'arriver à 9 étudiants au total.

- **Collège « représentants de la gouvernance Vie étudiante d'amU »**, pour un total de 9 membres, comprenant :
 - Le vice-président d'amU « Responsabilité Sociétale de l'Établissement », Jean-Louis MORO
 - Le vice-président d'amU « Vie étudiante », Nicolas MASCRET
 - Le vice-président d'amU « Formation », Christophe PELLEGRINO
 - Le directeur adjoint des services « Formation et internationalisation », Idoya DE PONCINS
 - Le directeur de la Direction de la Vie Étudiante et de Campus, Stéphanie HUGUET
 - 4 représentants des vice-doyens et chargés de mission « Vie Étudiante » dans les composantes universitaires, nommés par le vice-président délégué à la vie étudiante :
 - Alexandrine BERTAUD,
 - Carine FRANKLIN,
 - Patrice LAISNEY,
 - Philippe MARSAL.

Le COVE pourra inviter ou consulter à l'occasion de ses réunions des personnes ressources en matière de vie étudiante.

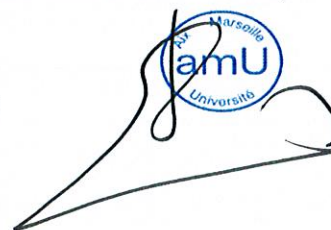
Article 2 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 5 octobre 2026

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Eric BERTON



Publié le :

12 OCT. 2026

Transmis au Recteur de la région académique le :

12 OCT. 2026